

République Française
Département de la Gironde
Commune de SAINT-PARDON-DE-CONQUES

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 7 JUILLET 2015

L'an deux mille quinze, le sept juillet, à 20 h 40, le conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence du Maire Gilbert BLANGERO.

Date de convocation :

Membres en exercice : 14

Membres présents : 11

Membres votants : 13

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Séverine DELAGE, Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO (Adjoint) Julia LENEVEU, Fabrice REVUELTA, Pascal MARTIN, Pacal RUEL, Jean-Philippe BAGUR, Jean-Baptiste PAING, François LENEVEU (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Jérôme DESCHAMPS (pouvoir à Fabrice REVUELTA), Philippe DUCASSE (pouvoir à Gilbert BLANGERO)

Excusé : Néant

Absents : Nathalie CHARBONNIER

Secrétaire de séance : Fabrice REVUELTA

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 29 Mai 2015
- Mise en place des autorisations et permis de démolition
- Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes
- Plan Communal de Sauvegarde
- Nomination 2 Délégués (1 pour l'Administration et 1 pour le T.G.I.) pour Commission de révision de la liste électorale
- Règlementation voirie
- Questions diverses.

PREAMBULE

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 Mai 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le compte-rendu du 29 Mai 2015.

DELIBERATIONS

I. Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes

Après délibération le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents, de répartir la dotation sur les investissements 2015 de la façon suivante :

- Aménagement voie communale n°19	11407,00 HT
- Achat ordinateur Berger Levrault	1203,00 HT
pour un total de	12610,00 H.T
Montant TVA	2552,00 TVA
Montant FDAEC	6312,00
Montant autofinancement	6298,00 HT

de demander au conseil général de lui attribuer une subvention de 6312,00 au titre des investissements présentés.

D'assurer le financement complémentaire par autofinancement de la façon suivante pour l'investissement : 6298,00 HT (7557,60 TTC)

D'autoriser monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

II. Nomination de 2 Délégués (1 pour l'Administration et 1 pour le T.G.I.) pour Commission de révision de la liste électorale

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :
la candidature de Monsieur Claude Magimel au poste de délégué au Tribunal de grande instance de Bordeaux en remplacement de Monsieur Serge Dauba.
La candidature de Monsieur Boudey au poste de délégué à l'administration.
Ceci afin d'assurer la conformité des listes électorales.

III. Règlementation voirie

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :
L'utilisation d'un arrêté d'autorisation d'occupation temporaire de la voirie communale.
Ce règlement de voirie sera imposé aux entreprises et aux particuliers.

IV. Mise en place des autorisations et permis de démolition

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :
l'obligation d'un dépôt de permis démolir pour tout bâtiments situé sur la commune
Il est rappelé que dans le cadre du PLUI qui entrera en vigueur en 2017, ce permis sera facturé à la commune 116€ par la CdC.

V. Plan Communal de Sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde est en France un outil réalisé à l'échelle communale, sous la responsabilité du Maire, pour planifier les actions des acteurs communaux de la gestion en cas d'évènements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Ce PCS sera consultable en mairie et en préfecture.

Monsieur le maire propose de travailler à ce document le samedi 24 juillet afin de le représenter au prochain conseil municipal

VI. Questions Diverses

- Monsieur le maire évoque le registre ouvert concernant les personnes fragiles (plus de 65 ans, inaptes au travail, adultes handicapés) qu'il faut mettre à jour.

- Monsieur le maire communique les résultats du recensement 2015 de la population perdonnaise.

573 habitants

239 adresses d'habitation

227 résidences principales

21 résidences secondaires

248 logements enquêtés

- Le RPI accueillera 133 élèves à la rentrée 2015.

- L'association Phrygane ne peut renouveler son bail de l'étang du Carpe car l'ensemble des propriétaires n'est pas joignable.

En l'absence de ce bail, la responsabilité civile de l'association devient caduque et en cas d'accident la responsabilité incomberait aux différents propriétaires.

- Monsieur le maire présente au conseil municipal des photos de la remise du 10ième trophée de rugby des collèges 2015

- La commission « personnel » se réunira le 20 juillet à 19h00.

- Il est rappelé que le téléthon 2015 se déroulera le même week-end que celui des élections régionales à savoir le 6 décembre

- Monsieur le maire évoque la nécessité de créer une délibération modificative au budget afin d'inscrire la cotisation de la mission local correspondant à 1.40 euros par habitant

- La réunion d'information avec Actiom est annulée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h25.

